



Credit de tva et année en cour

Par **poti22009**, le **11/09/2014** à **15:11**

Bonjour,

Nous nous apprêtons à liquider notre entreprise et je dois déclarer le montant des actifs au greffe du tribunal .

Nous avons sous réserve de crédit de l'année 2013 un crédit de tva de 1200€ qui servira à rembourser une partie de nos dettes.

Est -il possible de déclarer le montant du credit de tva de l'année en cour, c'est à dire 2014 calculé par le comptable alors que l'année n'est pas terminée?

Suffit-il d'additionner mois par mois chaque somme fourni par mon comptable pour en connaitre le montant exacte de mon credit de janvier à septembre?

Je vous remercie pour votre attention et espère ne pas avoir été trop flou...

Par **Adonis**, le **15/09/2014** à **15:21**

Bonjour,

Si vous déclarez au moyen de déclaration CA3, le crédit de TVA figure en ligne 25. Il est normalement mis à jour à chaque déclaration, c'est ce dernier chiffre qui à prendre en considération.

Nos amis Expert-comptables du forum pourront peut-être compléter ma réponse si besoin est.

Bien cordialement

Adonis